



# L'UNSA VOUS INFORME

unsa.hfno@gmail.com

JUIN 2025



## Préavis de Grève

A partir du 23 Juin 2025 – 8h00 pour une durée illimitée



L'UNSA réclame :

- ➡ Une augmentation salariale conséquente, qui compense l'absence de revalorisation du point depuis 2022
- ➡ Une révision de la classification et des rémunérations associées qui respecte l'investissement et l'engagement du personnel de l'EFS
- ➡ Des conditions de travail décentes et le respect des accords de l'EFS
- ➡ Des effectifs suffisants, tous services confondus, pour atteindre les objectifs de l'Ambition Plasma et permettre une conciliation vie privée - vie professionnelle du personnel

### Vous êtes assigné !

Déclarez-vous gréviste **par mail**, auprès de votre DRH **et** de votre manager

**Vous devez tenir votre poste** mais votre salaire est maintenu !

### Vous n'êtes pas assigné !

Vous vous déclarez gréviste, **par mail**, auprès de la DRH **et** de votre manager

De 59 minutes à 1 journée complète c'est possible !

**Votre soutien compte, nous nous battons pour et avec vous !**

**Retrouvez toutes les indications dans la communication syndicale nationale UNSA** →



### MDD Hazebrouck – Retour d'expérience

Ouverte en juin 2023, la MDD d'Hazebrouck est la seule structure de ce type en France.

- ◆ **Progression constante** des candidats au don, avec peu de contre-indications.
- ◆ **Fidélisation forte** : 60 à 70 % des donneurs (nouveaux et anciens) sur 12 mois.
- ◆ **Fréquence des dons** : 2,1 pour les nouveaux, 3,2 pour les habitués.
- ◆ **Profil majoritairement féminin et origine locale** (Hazebrouck et alentours).

Un **nouveau local** a été aménagé : réserve, pause, vestiaire, affichage, bureau.



**L'accueil et la collation sont assurés par un seul salarié** ; la direction indique qu'il n'y a pas de risque, la zone collation étant dans le champ de vision de l'ERD depuis l'accueil.

Un **développeur de territoire** a été recruté pour élargir la zone de recrutement et renforcer la fidélisation.

## Don de sang : « Arrêté du 10 Avril 2025 »



Un arrêté paru au Journal officiel le 10 Avril 2025 modifie, à partir du **1er Septembre 2025**, la durée de contre-indication en la portant à 2 mois pour : tatouage, Piercing, Acupuncture, Endoscopie



Par ce même arrêté, les donneurs atteints d'Hémochromatose Génétique pourront donner en *collecte mobile* avec une ordonnance en cours de validité.



**CIM :** Il est retrouvé plus de contre indication médical (CIM) sur les collectes sans médecin. La direction analyse et suit cet indicateur et mettra en place des ateliers afin d'harmoniser.

**L'UNSA** rappel que les équipes sont contraintes par le référentiel des sélections des donneurs et ne voit pas ce qui peut être harmonisé.

## JMDS 2025 :

La direction affirme qu'il n'a jamais été question de demander au personnel de venir travailler en tant que bénévole, mais sollicitait le personnel à passer en tant qu'invité, avec leur famille.

## Déchets : Le HSE, sous couvert de la HAS modifie certaines conditions de travail

Derrière de nouvelles consignes imposées sans dialogue réel du HSE vers les salariés – DASRI plastique pour les déchets à risques de fuite, sinon, carton – le HSE applique mécaniquement les recommandations de la HAS : « *Un déchet à risques infectieux (risques biologiques) correspond à un déchet d'activités de soins provenant d'un foyer de multiplication active d'agents biologiques pathogènes (groupes 2 à 4) (foyer infectieux ou colonisation microbienne). Un déchet à risque infectieux correspond aussi à un déchet d'activités de soins fortement imprégné de sang, de sécrétions ou d'excréptions avec risque d'écoulement.*»



👉 **L'UNSA exige une enquête CSSCT :**

Ces mesures aggravent les risques TMS et AES, complexifient les gestes métiers et ignorent la réalité des services ! Une enquête s'impose. Le CSE accepte de voter l'expertise de la CSSCT.



♻️ **Et la RSE dans tout ça ?**

À l'heure où l'on parle écologie, le plastique enfoui devient la norme, et les bouteilles remplacent les poubelles de paillasse. Inacceptable !

📣 **L'UNSA** dit stop aux décisions hors-sol et a demandé des consignes adaptées, co-construites avec le personnel, et respectueuses de la santé, du travail réel et de l'environnement !

## Information transmise par le médecin du travail de Lille sur le secteur pré-analytique du laboratoire QBD :

Voici à peu près ce que nous avons eu comme information en CSE :



« Relations interpersonnelles dégradées générant une situation de souffrance au travail ». Une psychologue du travail stagiaire au service QVCT, présente jusqu'à fin aout est en charge du dossier.

## Application de la loi DDADUE :

- La direction a répondu à 120 demandes
- La direction botte en touche sur la prise en compte de l'année 2009 de la loi DADUE.



Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2009 si vous avez été en arrêt de travail et perdu des temps de congés vous êtes en droit de réclamer votre dû.

### À savoir:

- vous devez réclamer par courrier/mail avec accusé de réception avant le 23 avril 2026,
- En cas de refus de l'employeur, pour des situations avérées, il vous faudra saisir le conseil des prud'hommes,
- Vous avez ensuite 15 mois pour poser ces congés payés récupérés,
- calcul du droit à congés depuis l'entrée en vigueur de la loi
- La recuperation est proportionnelle au temps d'absence : 2,33 jours (OUVRÉ, ou 1,67 jours ouvrable) de congés payés par mois complet d'arrêt (limite de 20 jours pour maladie non pro)

## Une difficulté de reconnaissance ?

**CONTACTEZ-NOUS :**

[unsa.hfno@gmail.com](mailto:unsa.hfno@gmail.com)

Type d'arrêt	Exemples de Durée de l'arrêt	Ancien droit (avant avril 2024)	Nouveau droit (DDADUE)	Jours à récupérer (en jours ouvrés)	Report valable pendant
Maladies pro / AT	30 jours	Conservés	Conservés	2,33 jours	
Maladies pro / AT	Au 31 ème jour à 12 mois	Conservés	Conservés	2,33 jours/mois	
Maladies non pro	1 mois	conservés	<input checked="" type="checkbox"/> Récupérés	2,33 jours	
Maladies non pro	De 1 à 12 mois	X	Récupérés	1,67 jours /mois	
Maternité / Paternité / Adoption	Toute durée	Conservés	<input checked="" type="checkbox"/> Conservés	Jusqu'à 28 jours/an	15 mois
Parental d'éducation	Toute durée	X	<input checked="" type="checkbox"/> Conservés	Jusqu'à 28 jours/an	

Retrouvez nos déclarations sur la politique sociale et les conditions de travail en pièce-jointe:



**Actualisation de la charte des utilisateurs des systèmes d'information et de la charte des administrateurs des systèmes d'information de l'EFS :**

- **UNSA Défavorable**



**Bilan Social 2024 :**

- **UNSA Défavorable**



**Le temps de travail 2024 :**

- **UNSA Défavorable**



**Bilan de développement des compétences 2024 :**

- **UNSA Favorable**



**Affectation de la taxe d'apprentissage 2025 :**

- **UNSA Favorable**





La semaine pour la QVCT à eu lieu du 16 au 20 juin.

Le thème

Parler du travail, c'est productif !

Parler du travail est une condition essentielle pour agir en matière de QVCT. Cela permet de travailler collectivement sur les enjeux de santé au travail et de performance globale.

Cet événement est l'occasion de donner la parole aux salariés.

Charge de travail, organisation, pénibilité, perspectives d'avenir, nouvelles technologies, changement climatique, etc. Les sujets sont nombreux, et le regard que portent celles et ceux qui vivent le travail réel, celui du quotidien, est souvent une source d'inspiration pour améliorer durablement les conditions de travail.



Organisation du travail, répartition des tâches, horaires, évolution des outils numériques,... : tous ces éléments structurent notre quotidien professionnel et méritent d'être questionnés collectivement pour favoriser des conditions de travail de qualité.

Parler du travail concret, c'est permettre à chacun et chacune d'agir collectivement sur :

- la reconnaissance,
- le renforcement des collaborations et des coopérations,
- les enjeux d'évolution et de transformation des entreprises et administrations.

C'est un enjeu majeur de santé au travail, de productivité et de performance.

Pour l'UNSA, la qualité de vie et des conditions de travail doit donc s'intégrer plus largement au dialogue social, aux espaces d'expression collective, aux négociations et à la prévention des risques.

Au niveau national, l'UNSA revendique :

- ▶ Une meilleure prise en compte de la parole des salariés à tous les niveaux de l'entreprise ou de l'administration ;
- ▶ Le renforcement de la prévention des risques professionnels et notamment des risques psychosociaux, écologiques et climatiques.



Retrouvez-nous  
sur le site internet [efs.unsa.org](http://efs.unsa.org)

#### Votre Représentant Syndical

**Julien BINARD**

06.50.65.93.81

#### Votre Élue suppléante au CSE

**Armelle DEKIMPE**

06.85.47.32.06



#### Votre Déléguée Syndicale

#### Centrale et Régionale

#### Elue au CSE

**Sylvie DUPRESSOIR**

06.29.92.76.34

#### Votre Déléguée Syndicale

#### Régionale Supplémentaire

**Angélique MARIETTE**

06.62.62.12.13



#### Vos Délégués de site

**Rémi LANGLOIS**

Amiens CH, logistique, MDD et Creil CH

**Nathalie DELIE**

Bois Guillaume, Rouen CHU, Dieppe, Evreux

**Ramzi BEN CHaabane**

Alençon, Saint Lô, Cherbourg MDD, Caen

**James FREZIER**

Seclin

**Stéphanie JEROME**

Saint Quentin, Villeneuve Saint Germain

**Camille ROGER**

Lille MDD, Belfort, HLA, CHU et Loos siège,  
Eurasanté QBD

#### Ecrivez-nous

[unsa.hfno@gmail.com](mailto:unsa.hfno@gmail.com)

Pensez à nous écrire d'un boîte mail personnelle